



GARANTIE VOLET ROULANT ET ENTREPRISE EN FAILLITE

Par **DAMGUI**, le **28/02/2012** à **19:49**

Bonjour

En novembre 2008

J'ai fait poser par un professionnel 8 volets roulants par un professionnel du bâtiment (heureusement je lui est imposé de me donné sa garantie decennal pour la période signé par axa)

cette sté qui m'a posé mes volets a déposé le bilan en fev 2009

aujourd'hui hui en 2012 :

Un de mes volets roulant est en panne

- Pas possible de me retourner sur le vendeur? il n'existe plus
- son assurance axa me demande un diagnostic pour etudier le dossier
- somfy ne prend pas en charge une garantie directe avec le client mais avec le professionnel seulement

a) que dois je faire ?

je pensais faire venir somfy a mes frais pour faire un devis le transmette à axa

b) quels sont mes protections et recours? (j'ai une protection juridique

c) avez vous eu le cas que faire

?

merci de votre aide